



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

12

Les marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères



Sommaire

| | Pages |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| ■ Contexte | 3 |
| ■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001 | 4 |
| Caractéristiques de l'unité paysagère | 7 |
| ■ Structure paysagère n° 1 : les immenses marais ouverts, aux horizons plats | 7 |
| ■ Structure paysagère n° 2 : les franges bocagères et habitées | 12 |
| ■ Matériaux et architecture | 15 |
| Qualification de l'unité paysagère | 17 |
| ■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement | 17 |
| ■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus | 17 |
| ■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias | 19 |
| Les dynamiques paysagères à l'oeuvre | 23 |
| ■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes | 23 |
| ■ Les enjeux relevés par les ateliers publics | 28 |
| ■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues | 29 |
| Atouts / faiblesses / opportunités / menaces | 30 |
| ■ Atouts et opportunités | 30 |
| ■ Faiblesses et menaces | 30 |
| Communes concernées en tout ou partie | 31 |



Bateau et marais. Vastes étendues des marais disparus sous les crues hivernales, créant un gigantesque lac sur lequel il est possible de se déplacer en annexe.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Photo de couverture :
Réserve naturelle régionale du marais de la Taute, Graignes-Mesnil-Angot.

Introduction

Contexte

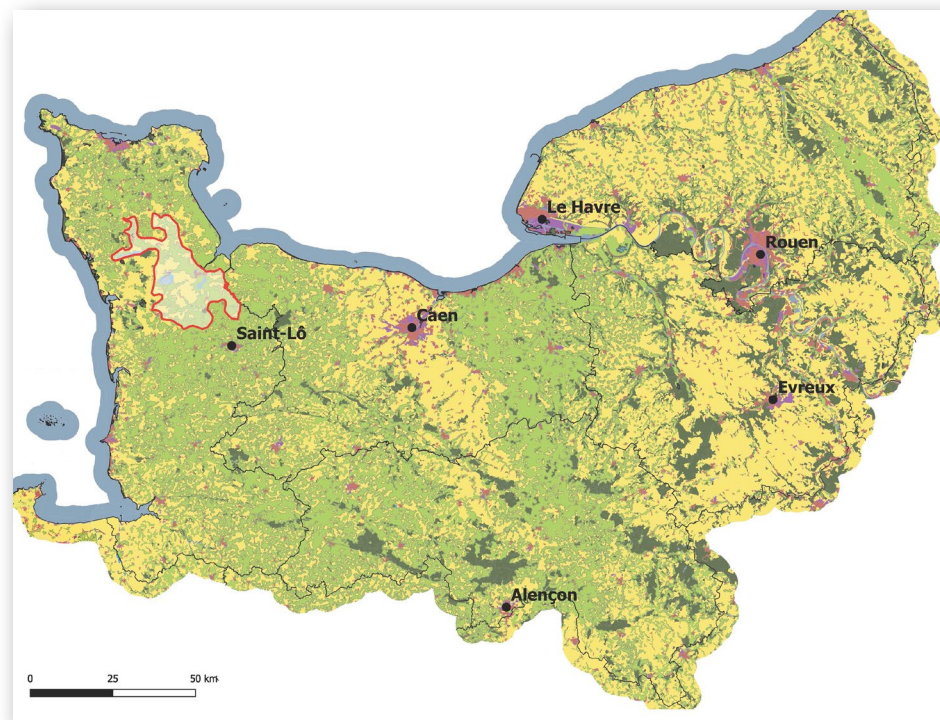
L'unité paysagère des « Marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères » constitue la porte d'entrée du Cotentin. Elle se caractérise par une immensité plane d'une altitude entre 1 et 2 mètres, où alternent plans d'eau, marais et prairies humides pâturées, aux variations saisonnières très marquées.

Les paysages des marais du Cotentin sont cernés par des rebords bocagers qui peuvent dominer les vallées jusqu'à 30 mètres de hauteur. Tel que relevé au cours des ateliers participatifs, le « Bas-Pays » des fonds de vallées humides est indissociable du « Haut-Pays » des plateaux environnants : les marais sont source d'activités et de ressources naturelles qui expliquent la concentration des villages, hameaux, fermes et châteaux sur leurs rebords. Ce qui leur assure, par ailleurs, une position hors d'eau.

L'ensemble de l'unité est comprise dans le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB), ce qui lui offre une certaine notoriété ainsi que des possibilités d'action en faveur de ses qualités paysagères et naturelles, tel que l'indique un de ses principes : « Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet ».

Les marais du Cotentin et du Bessin ont été marqués par la Seconde Guerre mondiale : de nombreux villages ont été bombardés par les alliés en 1944. Ces espaces, notamment les marais du Merderet, correspondent à la zone de parachutage des Américains, lors de la Libération en juin 1944. Les marais avaient alors été inondés par les troupes allemandes, rendant la progression difficile, comme en témoignent les nombreuses stèles disséminées pour commémorer les soldats morts au combat.

Aujourd'hui, ces larges espaces calmes et verts, peu urbanisés, inspirent sérénité et liberté.



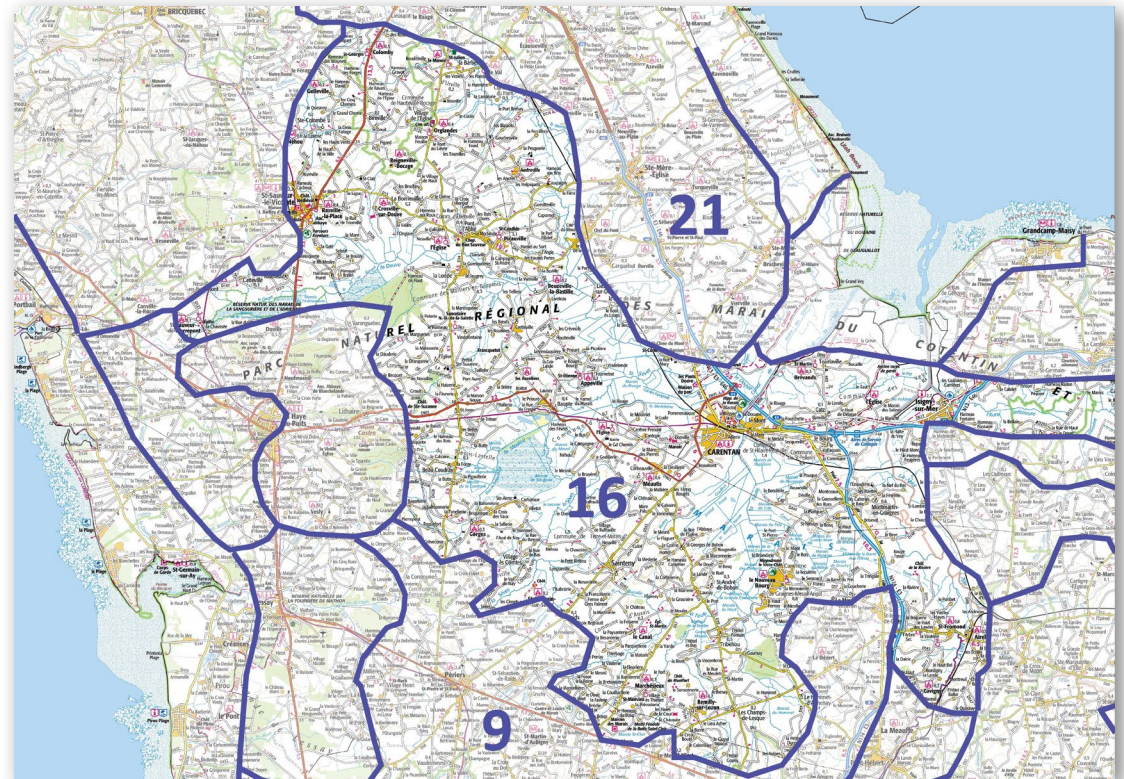
Localisation de l'unité paysagère des marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

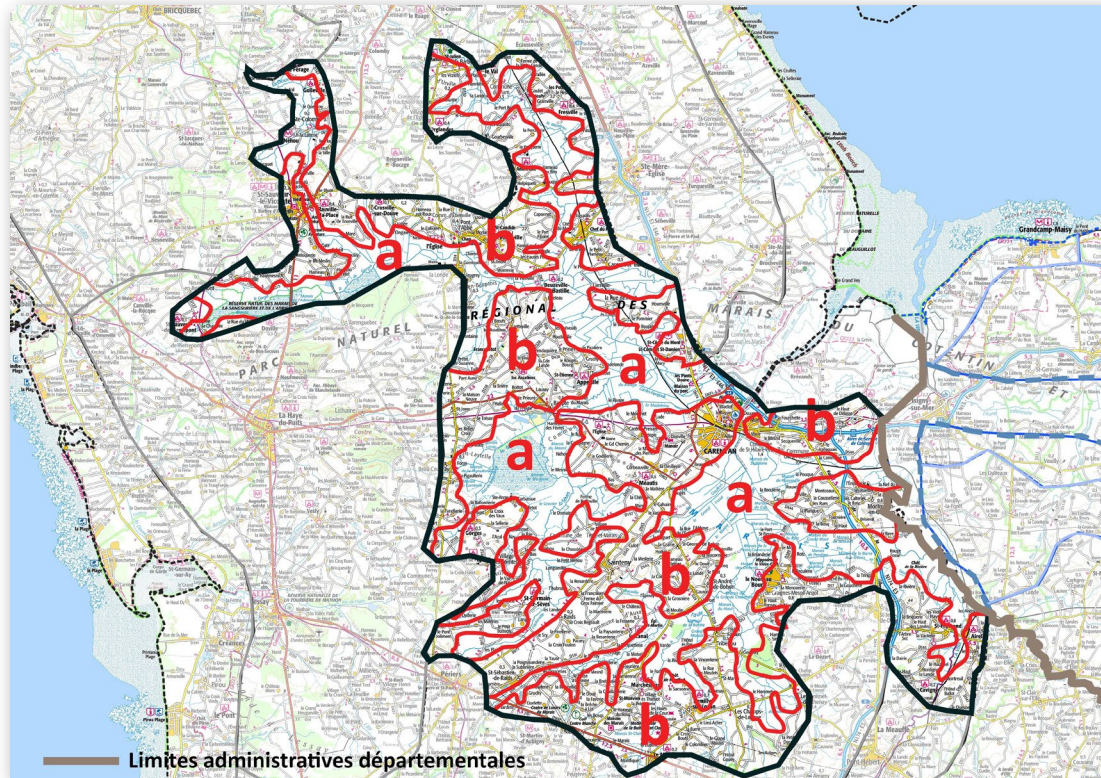
L'actualisation de l'atlas propose de conserver, pour l'essentiel, l'unité telle qu'elle était définie dans l'atlas de 2001, dénommée alors « Les marais du Bessin et du Cotentin » (16). Au nord de l'unité, le plateau et les coteaux bocagers du pays valognais ont été rattachés à l'unité voisine du « Bas plateau calcaire du Plain et du bocage valognais », car appartenant à ce même plateau bocager. Le plateau situé à l'ouest de la route départementale 24 a été, quant à lui, rattaché à l'unité voisine ouest des « Monts et landes, entre mer et marais ». L'unité est limitée au sud par « Les bocages du centre Manche » (UP n° 16) et à l'est par « La baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux » (UP n° 10), « La vallée de la Vire et ses coteaux, méandres et belvédères » (UP n° 15) et le Calvados. L'unité renouvelée des « Marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères » se poursuit hors Manche. Dans le Calvados, les marais du Bessin s'étendent vers l'est et encadrent le cours de l'Aure inférieure.

Au cours des ateliers de concertation publique, les participants ont pu débattre au sujet des limites de l'unité paysagère. Certaines personnes ont souligné que l'intitulé validé des « Marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères » pouvait apporter de la confusion par rapport au périmètre du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin qui ne correspond pas tout à fait au périmètre de l'unité paysagère. En ce sens, des propositions d'élargissement de l'unité avaient été partagées afin d'intégrer par exemple la ville de Périers ou La-Haye-du-Puits, qui « se sentent appartenir aux marais ». Ces propositions n'ont pas été retenues car les espaces évoqués se trouvent hors des altitudes basses des marais et de leurs franges bocagères.

Ancien découpage de 2001



Nouveau découpage

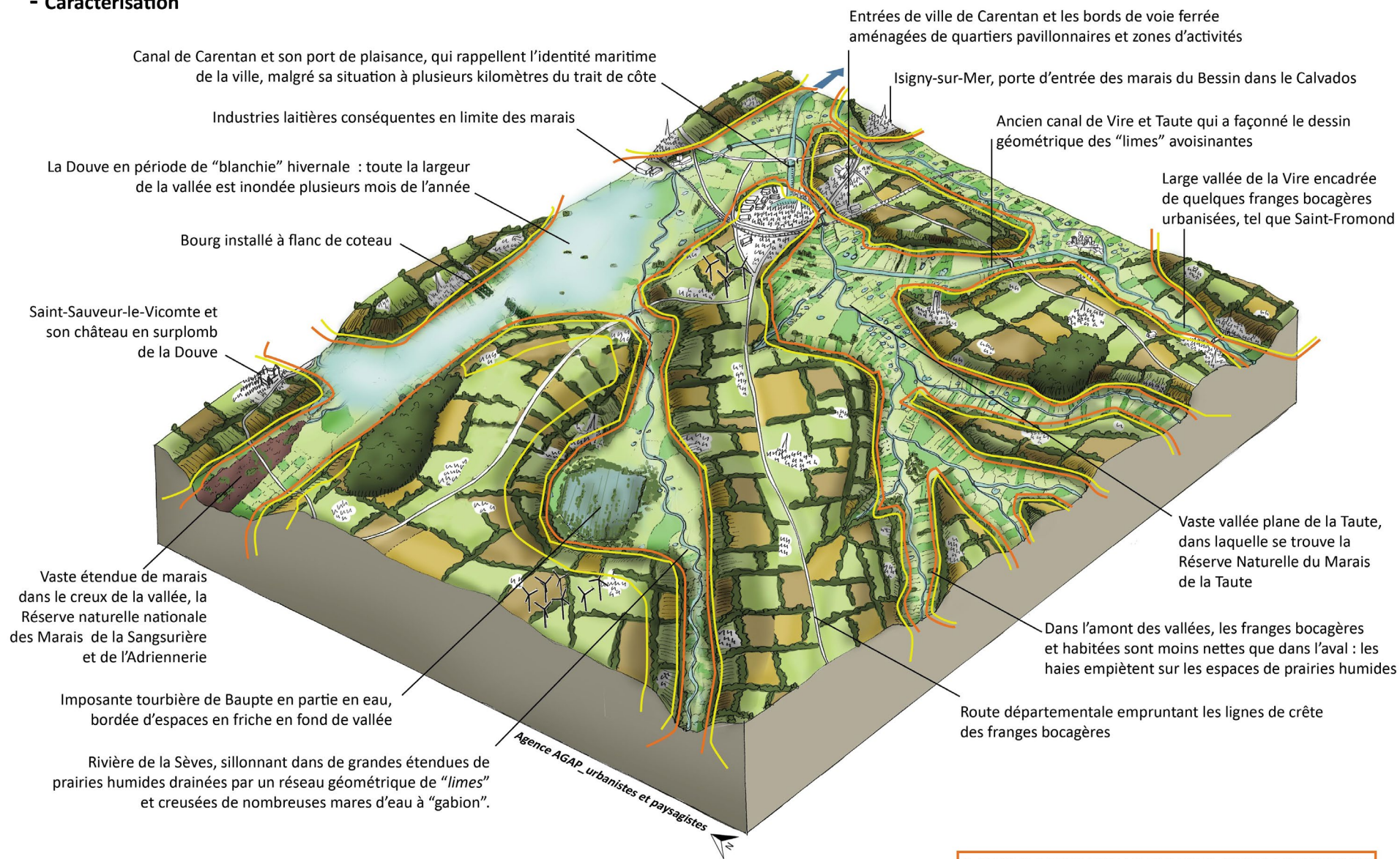


Deux structures paysagères permettent de définir la complexité de cette unité :

- les immenses marais ouverts, aux horizons plats (a) ;
- les franges bocagères et habitées (b).

LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN ET LEURS FRANGES BOCAGÈRES

- Caractérisation



1. LES IMMENSES MARAIS OUVERTS, AUX HORIZONS PLATS

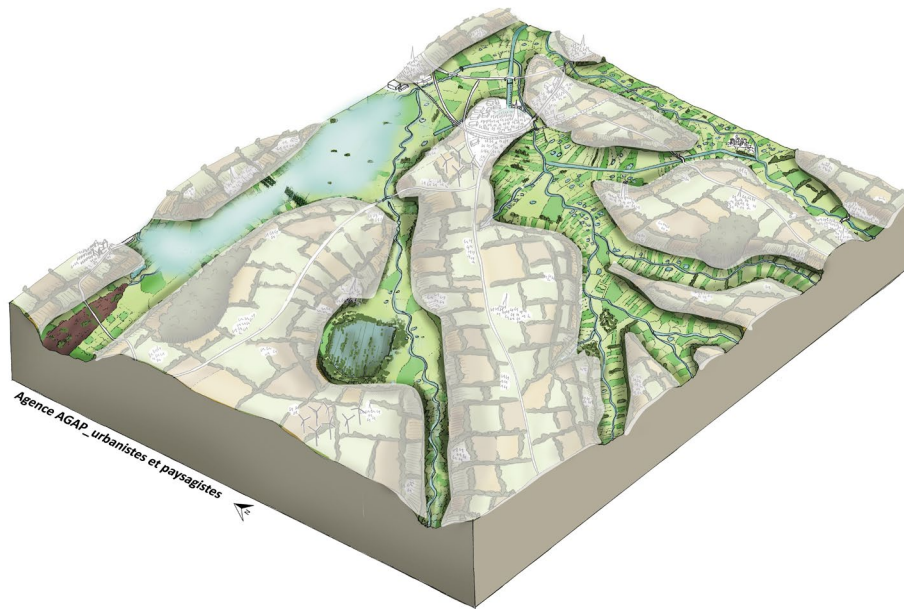
2. LES FRANGES BOCAGÈRES ET HABITÉES

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : les immenses marais ouverts, aux horizons plats



Situés au sein d'un impressionnant chevelu hydrographique (ruisseaux, rivières et fleuves) convergeant vers la baie des Veys, les espaces plans de marais possèdent une altitude entre 2 et 5 mètres. Cette immensité plane est limitée par les coteaux bocagers plus ou moins marqués des plateaux

alentours. Ces rebords habités et arborés sont omniprésents en arrière-plan des marais aux largeurs variées. Les rivières et fleuves majeurs qui irriguent les vallées sont la Douve, le Merderet, la Sèves, la Taute, la Vire et l'Aure. Ces cours d'eau alimentent des prairies humides, marais et tourbières, qui sont pour la plupart inondables en hiver. C'est la « blanchie » des marais, causé par un écoulement difficile des nombreux cours d'eau alimentés par les pluies et la régulation hydraulique de l'homme. Ces paysages hivernaux sont souvent utilisés comme motif emblématique dans les représentations culturelles, picturales ou photographiques depuis le XIX^e siècle, tel que le décrit Jean DE LA VARENDE en 1943 dans son roman « L'homme aux gants de toile ». Les « blanchies » peuvent même isoler en hiver le Cotentin du reste de la Manche et de la Normandie. Cela crée des paysages en effet spectaculaires où le miroitement de l'eau domine les espaces visibles horizontaux et se fond avec le ciel gris hivernal. Seuls quelques arbres émergent de ce vaste miroir d'eau aux teintes argentées. Chaque année les prairies sont fertilisées par les dépôts alluvionnaires des rivières, offrant en été des pâturages riches aux chevaux et aux bovins. Entièrement entretenus par l'agriculture, les vastes paysages des marais ne resteraient pas ouverts si cette gestion par le pâturage et la fauche des prairies n'était pas maintenue. L'amont et l'aval des vallées ne dessinent par les mêmes paysages : les uns sont intimes et plus arborés, tandis que les autres sont vastes et horizontaux. Des aménagements témoignent du savoir-faire humain pour contrôler les niveaux d'eau et participent à l'évolution des paysages des marais tout au long de l'année depuis le XIII^e siècle : les portes à flot permettent d'éviter que la mer pénètre

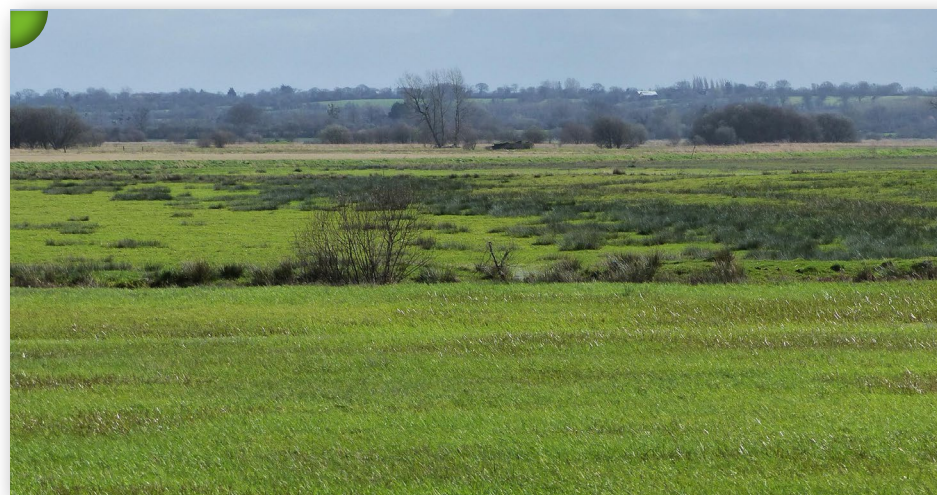
dans les terres lors des marées de forts coefficients, les fossés facilitent l'écoulement de l'eau au sein des prairies, les vannes et écluses servent à freiner ou accélérer l'évacuation des eaux douces vers la mer. Des notes industrielles assez ponctuelles sont apportées aux paysages des marais par certains aménagements plus imposants : canaux, industries laitières (laiterie de Chef-du-Pont par exemple), usine d'exploitation de la tourbe à Gorges comme support de compost.

- **L'aval des vallées de la Vire, la Taute, la Douve et la Sèves, aux alentours de Carentan**

Dans la partie aval des vallées, les marais s'étendent généralement sur un ruban d'environ trois kilomètres de large et offrent de larges perspectives sur le lit majeur cadré par les rebords boisés. Les longs cours d'eau serpentent au sein de ces espaces horizontaux rythmés par de rares arbres : alignements de peupliers, buissonnements arrondis de saules, ou parfois des aulnes comme à Fresville. Les vastes prairies humides et pâturées dessinent des parcelles géométriques ordonnancées par les canaux et fossés (nommés localement « limes »). Selon le mode de gestion, ce réseau de « limes » et les nombreuses mares sont particulièrement riches en biodiversité, car elles garantissent la présence d'eau en été. Occupées de roseaux séchés de couleur jaune sable après le « blanchiment » hivernal, puis verts-bleutés en été, les « limes » servent aussi à délimiter les propriétés. Elles dessinent un réseau de lignes sinueuses et espacées dans les marais communs, tandis qu'elles forment un quadrillage serré au sein des parcelles privées. Le vert tendre domine les paysages des marais, hérissés ponctuellement de joncs verts foncés. Les bovins et les équins dispersés dans les parcelles, ainsi que les bottes de pailles dorées caractérisent les paysages estivaux. Aucune clôture ne vient rompre l'horizontalité des espaces. La réserve naturelle nationale des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, présente de vastes paysages de landes et de prairies tourbeuses à l'origine de la richesse floristique et faunistique du site. La préservation de ce patrimoine implique le maintien d'une gestion agricole axée sur la fauche et le pâturage extensif. Par ailleurs, de nombreuses mares à gabion ont été aménagées pour la chasse au gibier d'eau. Ces plans d'eau marquent le paysage des basses vallées de marais.



« Lime » sinueuse menant à la Taute, réserve naturelle régionale du marais de la Taute, Graignes-Mesnil-Angot.



Fond de vallée plan, occupé par les joncs, les saules et peupliers, plateau de Catz en arrière-plan, Carentan-les-Marais.

- **L'amont des vallées, vers les extrémités de l'unité**

Vers l'amont des vallées, les espaces de marais forment des digitations plus étroites. La frange arborée est de moins en moins nette, car les haies bocagères et les cultures empiètent sur les marais pâturés. Ces paysages plus intimes contrastent avec les vallées larges des pourtours de Carentan. Sous forme buissonnante ou taillés en têtards le long des route, les saules colonisent fortement certains marais : la roselière de Rouges Pièces, le marais du Hommet et la réserve de chasse de Saint-Georges-de-Bohon.



Développement d'un boisement sur la roselière des Rouges Pièces, RD 57, Marchésieux.



Vallée intime et habitée de la Terrette, RD 77, Tribehou.

- **Une mise en valeur des richesses écologiques et paysagères grâce aux circuits initiés par le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB)**

Le PNRMCB coordonne la gestion, la valorisation et la visibilité de l'unité paysagère. De nombreux aménagements pour la sensibilisation du public, en particulier des points d'observation du paysage, ont été aménagés au sein des marais. Par exemple, un point de lecture permet de comprendre la constitution et l'organisation des paysages à partir du plan terrier de Picauville datant de 1581. Plusieurs cheminements parcourent les marais, permettant de relier notamment la baie des Veys au cours moyen de la Vire à hauteur de Saint-Lô : le GR 223 longe le canal de Carentan, les chemins de petites randonnées traversent la réserve naturelle du marais de la Taute, longent l'ancien canal de Vire et Taute, et enfin la voie verte borde la Vire de Saint-Fromond à Saint-Lô.



Promontoire aménagé avec une présentation des vastes paysages de la réserve naturelle du marais de la Taute, Graignes-Mesnil-Angot.



Démarrage de la voie verte le long de la Vire, bordée de haies bocagères, qui soulignent le tracé de l'ancienne voie de chemins de fer, RD8, Airel.



Perspective depuis le promontoire aménagé en amont des marais de la Taute, Graignes-Mesnil-Angot.

● Les exploitations et aménagements à connotation industrielle : tourbières, canaux et industries

Les marais du Cotentin et du Bessin possèdent des sites d'exploitation de la tourbe. Située sur la commune de Gorges, la tourbière de Baupte avec ses quatre cents hectares est la plus vaste.

Plusieurs canaux structurent le territoire, dessinant des rubans d'eau rectilignes qui reflètent le ciel : l'ancien canal de Vire et Taute, le canal des Espagnols et le canal de Carentan. Ecluses, digues, ponts et portes à flots les accompagnent. Les « limes » s'organisent selon un quadrillage géométrique autour des canaux. Le canal de Carentan héberge un port de plaisance, fréquemment dépeint et photographié depuis le XIX^e siècle.

Quelques bâtiments industriels interpellent le regard par leur blancheur et leur volume dans les paysages très verdoyants et agricoles des marais. Ces installations sont les témoins de l'activité laitière de la région : telle que la laiterie de Chef-du-Pont au bord du Merderet.

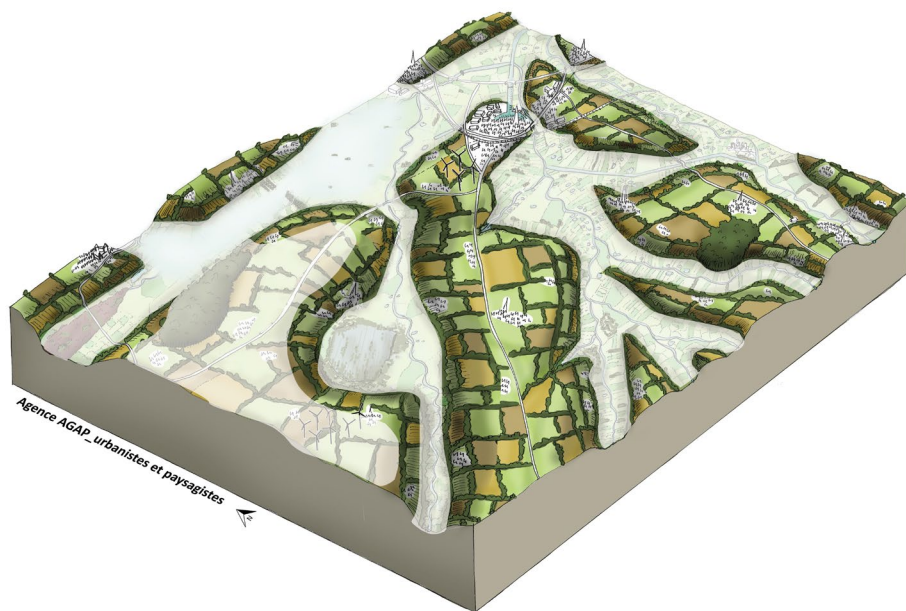


Prolongement rectiligne de l'ancien canal de Vire et Taute, accompagné d'écluses et portes à flots, traversant un grand paysage plan de prairies vert tendre, Graignes-Mesnil-Angot.



Tourbière de Baupte, vaste plan d'eau situé au cœur des marais du Cotentin, rythmé par des monceaux de terre linéaires, révélant les anciennes activités d'exploitation humaine de la tourbe, Gorges.

Structure paysagère n° 2 : les franges bocagères et habitées



Les marais humides du Cotentin sont encadrés par des franges bocagères surélevées. Elles forment généralement de longs et lointains bandeaux verts foncés et arborés, visibles de part et d'autre des marais. Elles se présentent sous différents aspects : des rebords cultivés au faible dénivelé, des versants pentus au bocage dense voire boisés notamment sur les rebords de plateau, ou encore des secteurs habités. Ces ensembles, bocagers, boisés ou construits, dessinent des limites plus ou moins nettes avec les étendues planes du marais.

● Les bocages

Au sein des franges, les paysages sont assez fermés par un maillage bocager dense dans lequel sont dispersés de nombreux hameaux. La végétation des haies est dominée par les chênes généralement émondés, mais aussi par les frênes depuis la disparition de l'orme. Quelques perspectives en direction des marais existent sur les limites des franges. Dans les tronçons amont, les vallées de l'unité se resserrent et les cônes de vue se ferment encore plus. Les franges sont plus floues, la végétation y est plus dense et touffue. Le bocage et les labours ordinairement présents sur les coteaux se rapprochent des cours d'eau. Bosquets et peupliers, saules buissonnants ou taillés en têtards, peuplent les fonds de vallée étroits.



Franges bocagères imprécises, les haies avancent dans les marais, à proximité du hameau de Gournay, secteur amont, Tribéhou.



Frange au faible dénivelé dont la limite avec les marais est soulignée par une haie vive, secteur aval, Baupte.

● L'habitat au sein des franges bocagères

Les franges bocagères concentrent l'ensemble du bâti de l'unité, car elles sont à l'abri de l'inondation hivernale. L'habitat est dispersé : on trouve généralement les hameaux resserrés en limite de marais, tandis que les bourgs sont situés aussi bien sur les rebords de plateaux (tel que Graignes-Mesnil-Angot), que sur les lignes de crêtes (tel que Saint-Jean-de-Daye), ainsi que dans les coteaux (tel que Saint-Fromond) ou en limite de marais (tel que Baupte). Des chemins de petite randonnée promus par le PNRMCB traversent et bordent les franges des marais afin de pouvoir observer la faune et la flore typiques de ces espaces humides. L'ancienne ligne de chemin de fer, aujourd'hui reconverte en voie verte, relie Carentan-les-Marais à la Haye-du-Puits et se prolonge jusqu'à Bricquebec en passant par Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui sont des sites d'intérêt patrimoniaux (cf. unité paysagère du « Bocage du Cotentin intérieur », UP n° 8).



Passage de l'ancienne voie ferrée convertie en voie verte, de Carentan à La Haye-du-Puits, bordée de la maison du garde-barrière, hameau la Ferme d'Aussaye, Méautis.



Front urbain de Saint-Fromond, en bord de Vire, Saint-Fromond.

● La ville des marais du Cotentin et du Bessin : Carentan-les-Marais

Carentan-les-Marais est considérée comme « la capitale des marais » par les participants des ateliers publics. A l'identique d'Isigny-sur-Mer qui marque l'entrée du Bessin dans le Calvados, la présence de l'eau est très forte au sein de Carentan-les-Marais. Située à l'embouchure des vallées des marais du Cotentin et du Bessin, cette ville est plane et traversée de larges canaux : canal des Espagnols et canal de Carentan. Elle est ainsi reliée à la mer, même si le quartier du port fonctionne de façon autonome, sans lien hormis visuel avec le centre-ville historique. Plusieurs friches industrielles existent autour du port. De grandes zones d'activités sont installées au niveau des entrées de ville et semblent avoir envahi les bords de voies, sans composer un tissu urbain, ni s'adapter aux caractéristiques des lieux. Les quartiers pavillonnaires se sont développés de part et d'autre des routes d'accès au centre-ville, qui suivent les lignes de crêtes des franges bocagères et banalisent les ambiances paysagères urbaines.



Port de plaisance de Carentan, avec le bourg signalé par le clocher de l'église en arrière-plan, Canal de Carentan.



Route d'accès au centre-ville, bordée de quartiers pavillonnaires et de zones d'activités qui banalisent les paysages d'entrée de ville, RD 974 ouest, Carentan-les-Marais.

Matériaux et architecture

Les constructions traditionnelles de l'unité paysagère répondent à une palette de matériaux locaux, qui tiennent de la diversité géologique du territoire :

- représentatives des marais du Cotentin et du Bessin et évoqués lors des ateliers participatifs, les maisons et notamment les fermes du sud de l'unité sont bâties en « mâtse » selon l'appellation locale. Les murs sont élaborés suivant la technique de la bauge, mêlant une terre argileuse et limoneuse à de l'eau et de la paille. Façonnées sur un soubassement de pierre, les façades présentent des couleurs chaudes allant de l'ocre au rouge. Ces bâtisses ne sont pas toujours valorisées et nécessitent d'être rénovées ;
- les maisons en moellons de grès sont également présentes dans les bourgs et hameaux du nord-ouest de l'unité. Leurs teintes varient entre l'ocre, le rose et le gris ;
- les maisons en moellons de calcaire sont quant à elles situées dans les bourgs du nord et de l'est de l'unité, en limite du Plain et dans le Bessin.

Les encadrements des maisons traditionnelles sont soit en brique, soit en pierre et parfois composés d'un simple linteau de bois, pour les maisons de terre notamment.

Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. Les ouvertures sont de dimensions et de formes variées, sans recherche de symétrie de façade. Les maisons traditionnelles de bourgs et centres-villes sont mitoyennes et plus hautes (R+1 à R+3 avec combles), avec des façades généralement symétriques. Leur ligne de faîtage est le plus souvent parallèle à la rue.

L'unité des marais est occupée de nombreux éléments de patrimoine architecturaux : des châteaux parfois en ruine occupent les rebords de marais (château de la Rivière à Saint-Fromond, château de Saint-Sauveur-le-Vicomte). Des fermes seigneuriales ou manoirs ont été bâtis par d'importants propriétaires du XVIII^e siècle (manoir la Cour à Gonfreville, château à Auxais, manoir du Bois à Feugères). Des puits (à Gonfreville), des fontaines, des lavoirs, des fours à pain et des pressoirs (à Feugères) sont des témoins de la richesse du petit patrimoine local. Ces édifices sont souvent présents dans les arts (gravures, peintures et photographies) et évoqués par les guides touristiques depuis le XIX^e siècle.

Plusieurs villages et villes ont été bombardés par les alliés en 1944 tel que Graignes, Saint-Sauveur-le-Vicomte ou Carentan. C'est pourquoi l'architecture de la reconstruction est parfois dominante : les nouvelles églises et clochers sont construits en béton selon des formes épurées qui tranchent avec l'architecture traditionnelle, les voies et les espaces publics sont plus larges.



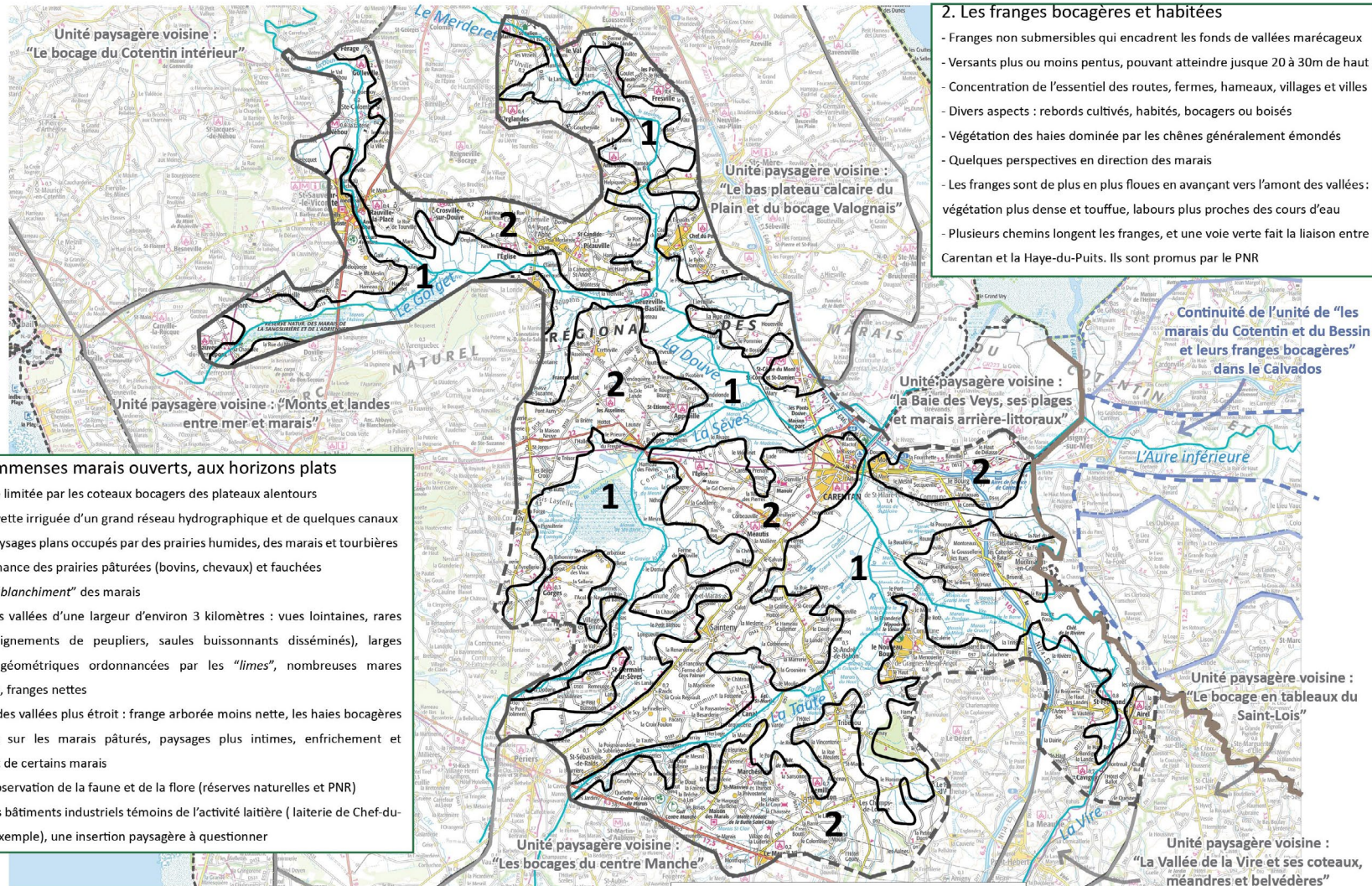
Maison en « mâtse », avec soubassement en calcaire et encadrements de brique, RD 94, Marchésieux.



Nouvelle église de la reconstruction à Graignes, Graignes-Mesnil-Angot

LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN ET LEURS FRANGES BOCAGÈRES

- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



2. Les franges bocagères et habitées

- Franges non submersibles qui encadrent les fonds de vallées marécageux
- Versants plus ou moins pentus, pouvant atteindre jusque 20 à 30m de haut
- Concentration de l'essentiel des routes, fermes, hameaux, villages et villes
- Divers aspects : rebords cultivés, habités, bocagers ou boisés
- Végétation des haies dominée par les chênes généralement émondés
- Quelques perspectives en direction des marais
- Les franges sont de plus en plus floues en avançant vers l'amont des vallées : végétation plus dense et touffue, labours plus proches des cours d'eau
- Plusieurs chemins longent les franges, et une voie verte fait la liaison entre Carentan et la Haye-du-Puits. Ils sont promus par le PNR

1. Les immenses marais ouverts, aux horizons plats

- Structure limitée par les coteaux bocagers des plateaux alentours
- Vaste cuvette irriguée d'un grand réseau hydrographique et de quelques canaux
- Larges paysages plans occupés par des prairies humides, des marais et tourbières
- Prédominance des prairies pâturées (bovins, chevaux) et fauchées
- L'hiver : "blanchiment" des marais
- L'aval des vallées d'une largeur d'environ 3 kilomètres : vues lointaines, rares arbres (alignements de peupliers, saules buissonnants disséminés), larges parcelles géométriques ordonnancées par les "limes", nombreuses mares dispersées, franges nettes
- L'amont des vallées plus étroit : frange arborée moins nette, les haies bocagères empiètent sur les marais pâturés, paysages plus intimes, enrichissement et boisement de certains marais
- Sites d'observation de la faune et de la flore (réserves naturelles et PNR)
- Quelques bâtiments industriels témoins de l'activité laitière (laiterie de Chef-du-Pont par exemple), une insertion paysagère à questionner

Légende :

- Limites paysagères nettes ————
- Limites paysagères progressives - - - - -
- Limites administratives départementales ————
- Réseau hydrographique majeur ————

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)

0 5 10 km

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de sept ateliers publics. Un total de soixante-douze personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des communautés de communes, des habitants et des représentants du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, du Conservatoire du littoral et de la Chambre d'agriculture.

● L'appropriation du nom

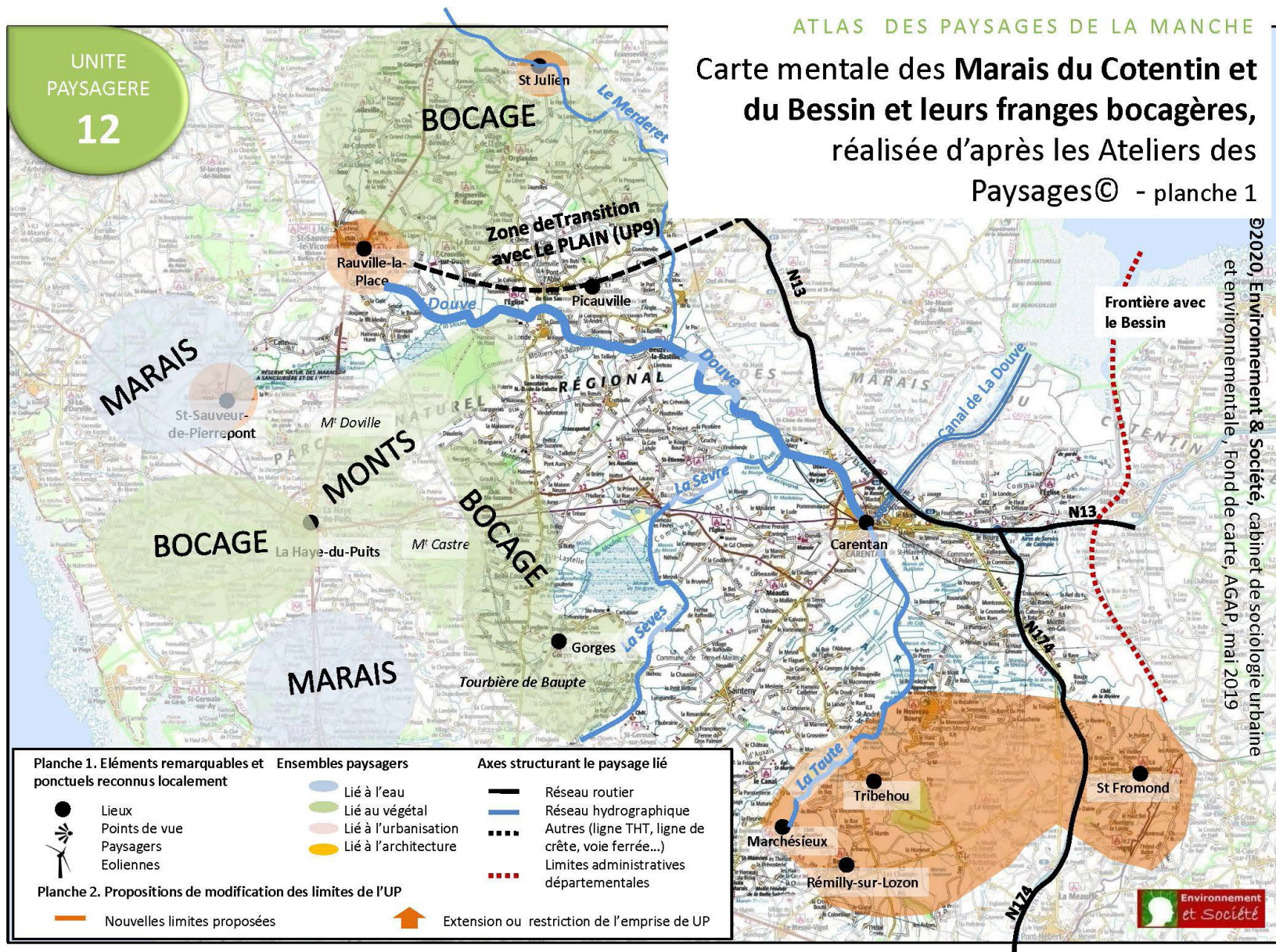
L'intitulé initialement proposé de « Les marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères » est reconnu par les participants. Le seul commentaire porte sur le besoin ou non de retenir la précision de Bessin pour tenir compte des limites administratives, le Bessin étant dans le département voisin du Calvados.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants au cours des différents ateliers, l'unité paysagère apparaît tel un ensemble paysager qui s'organise sur le bassin versant de la Douve et de ses principaux affluents (La Sèves, le Merderet, la Taute). Cet ensemble se déploie depuis la ville de Carentan, « capitale » des marais, de la même manière que le fait le réseau routier, notamment les routes nationales 73 et 174. La ville de Picauville marque la limite nord avec le Plain. Deux caractéristiques paysagères définissent cette unité selon les participants :

- la dichotomie entre le « bas pays » ou « marais blanc » en hiver, car les zones de marais sont recouvertes d'eau et le « haut pays » bocager qui désigne les zones non submersibles, restitue la temporalité de la présence de l'eau, des pluies et des crues, à l'instar du rythme des marées sur le littoral ;
- la deuxième caractéristique majeure des marais est d'ordre architectural avec le « bâti terre ». Les maisons ou fermes sont construites avec l'argile extrait sur place, du « haut pays ». Plusieurs secteurs remarquables ont été cités autour de Rémilly-sur-Lozon, Gorges, Rauville-la-Place, Saint-Sauveur-de-Pierrepont. Il existe également des villages de terre comme Saint-Fromont, Marchésieux avec la Maison des Marais, Tribéhou (ou « Tribou »). Le bâti de terre est un thème d'action reconnu du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

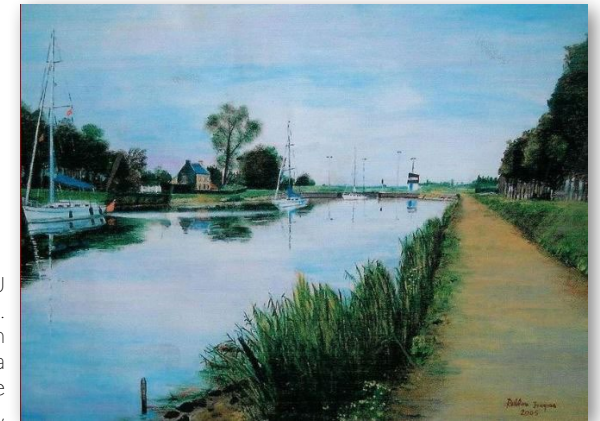
Dans les arts, textes et guides touristiques du XIX^e siècle à aujourd'hui, les marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères sont intimement associés à la prégnance de l'eau hiver comme été. Les éléments naturels tels que les marais, le bocage, les alignements d'arbres et les chemins, marquent nettement les représentations et constituent des motifs symboliques de ces espaces.

L'écrivain Jules BARBEY D'AUREVILLY dépeint poétiquement les paysages des marais en 1884 : « (...) les vastes marécages que la Douve traverse, en se tordant comme une longue anguille bleue ». Tandis que Jean DE LA VARENDE évoque en 1943 dans son roman « L'homme aux gants de toile » un ressenti angoissant face au « blanchiment » des marais à l'approche de l'hiver : « L'homme entre deux crises, surveillait la montée des eaux, et repérait l'infiltration des tentacules, du grand poulpe clair, qui les tendait tous les jours un peu plus. ».

Les marais du Cotentin et du Bessin sont restés depuis le XIX^e siècle moins mis en valeur et fréquentés que le littoral, malgré une meilleure visibilité rendue par le PNRMCB depuis 1991. Au sein de l'unité, l'intérêt touristique est tourné vers les éléments naturels (marais blanchis en hiver, faune et flore) et vers les activités de plein air, mais également vers les lieux de mémoire du Débarquement présents dans les environs de Carentan.



Jacque BILLIAU
Carentan, 2007.
L'église de Carentan domine
les franges bocagères pâturées
des marais inondés en période
hivernale brumeuse.

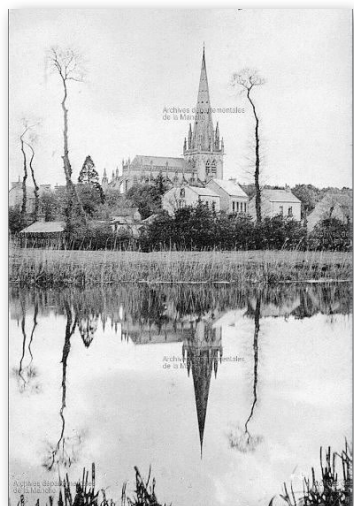


Jacques BILLIAU
Haut Dick, Carentan, 2005.
Prolongement visuel du canal en
direction de la baie des Veys à
hauteur du port de plaisance de
Carentan-les-Marais,

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques depuis le XIX^e siècle sont : Carentan et ses environs (marais, canal), Saint-Sauveur-le-Vicomte et son château, Saint-Fromond, Rémilly-les-Marais, Picauville, bords de la rivière de la Douve, la maison du PNRMCB à Carentan-les-Marais.

A l'exception de Carentan-les-Marais qui est au centre de l'attention, les lieux aujourd'hui emblématiques et notifiés dans les guides touristiques sont finalement assez peu peints, décrits et photographiés depuis le XIX^e siècle.

L'intérêt des artistes est particulièrement orienté vers les marais et les crues qui les submergent en hiver, sans cibler des lieux spécifiques pour les admirer, mis à part le clocher de Carentan.



Carte postale du début XX^e siècle
Eglise de Carentan qui se reflète dans l'eau des crues d'hiver.

Lors des ateliers de concertation publique, les participants ont eu la possibilité de choisir les iconographies les plus représentatives de l'unité paysagère selon eux, parmi les choix suivants :

- l'iconographie n° 1 (Pierre LETTELIER – Marais de Carentan, XX^e siècle) correspond au « bas pays ». Certains participants soulignent que « la roselière, c'est plutôt au sud » de l'unité paysagère sous-entendant qu'il ne conviendrait pas de retenir cette végétation comme caractéristique de l'unité paysagère toute entière. Ce tableau évoque « les lumières du lever du jour et de la tombée de la nuit avec des petites brumes si caractéristiques des marais ». « C'est une impression d'être à ras de l'eau ». « C'est aussi la notion d'humidité qui se dégage de ce paysage si particulier qu'il faut évoquer ».
- l'iconographie n° 4 (François ENAULT – Marais du Cotentin en hiver, XIX^e siècle) représente très bien les marais en hiver, communément connus sous l'appellation des « marais blancs ». « Il y a une montée des eaux en hiver. Et le ciel se reflète dans ce miroir ». C'est sans nul doute pour tous la meilleure représentation des marais. « On va voir les marais blancs comme on va voir les grandes marées. Ils sont devenus une attraction de la Nature pour les habitants et les touristes ».

UP 12



1. Lettelier-Pierre_MaraisdeCarentan_20e

N° 1 : Perspective au lever du soleil depuis l'intérieur d'une lime en eau, bordée de roseaux et survolée par les canards.



2. Dumoncel-Thomas_GravureChateauDeStSauveurleVicomte_1843

N° 2 : Vue ancienne du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte depuis le fond de la vallée de la Douve.



3. Goubert-Lucien_CrosvillesurDouve_20e

N° 3 : Chemin traversant les franges bocagères, longé de haut talus plantés d'arbres parfois émondés, dans une ambiance froide et humide hivernal.



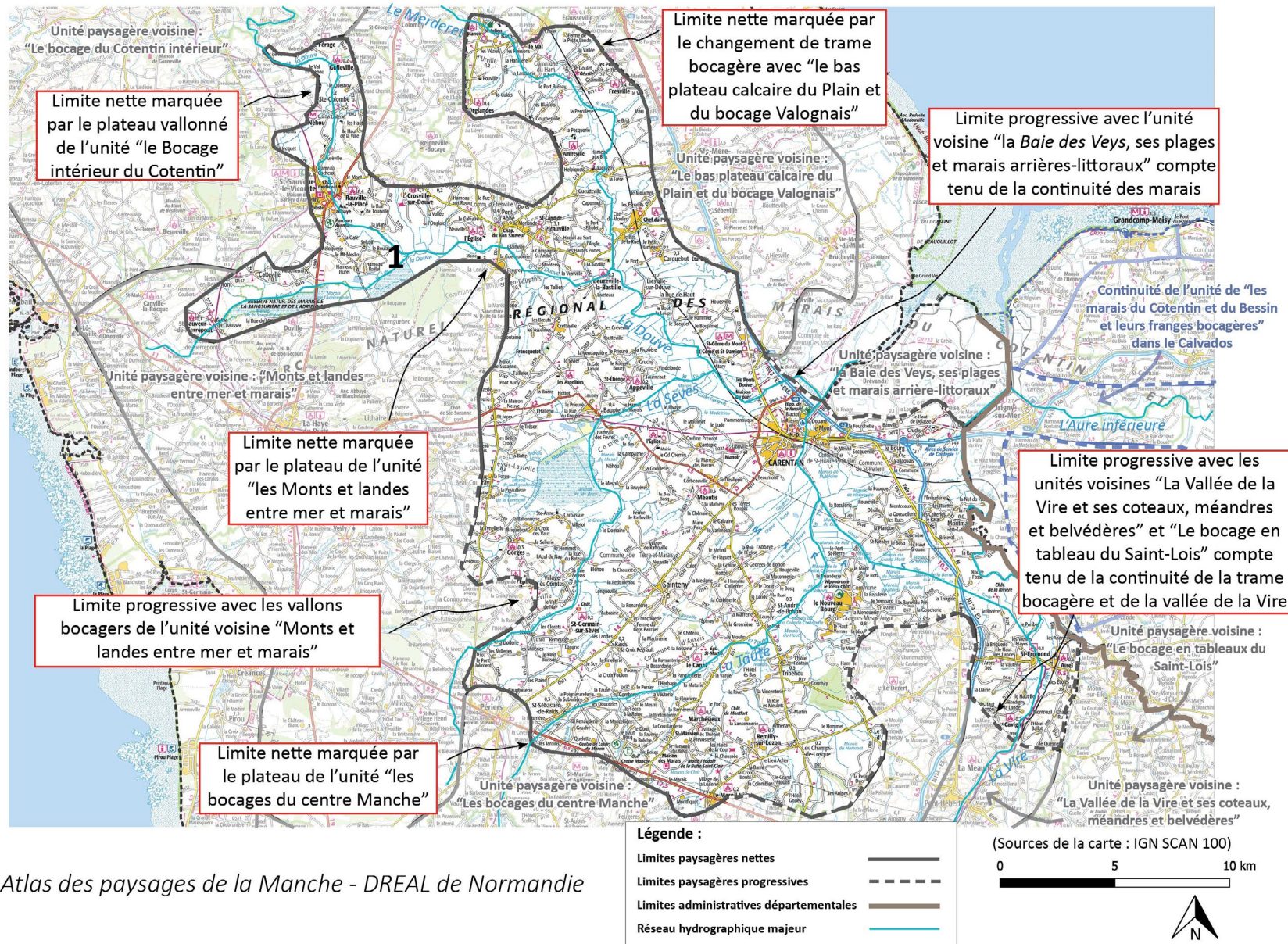
4. Enault-François_MaraisduCotentinenhiver_19e

N° 4 : Paysage des marais blanchis en plein hiver, traversables à pied grâce à des chemins hors d'eau dont les talus sont maintenus par de hauts peupliers.

Ateliers du paysage

LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN ET LEURS FRANGES BOCAGÈRES

- Caractérisation des limites de l'unité



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN ET LEURS FRANGES BOCAGÈRES

- Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES SYLVICOLES ET AGRICOLES

1. Evolution visible des mares pour la chasse : nouveaux creusements, agrandissements, colonisation par la végétation hygrophile, comblements
2. L'élevage laitier n'a cessé de se conforter ces vingt dernières années, toutefois la pratique de la fauche s'étend de plus en plus sur les pâturages des marais
3. Augmentation du nombre d'élevages modernes et intensifs, au détriment des petites exploitations, associé au développement de cultures (maïs notamment). La production céréalière s'est également accrue comme en témoigne le silo à Carquebut
4. Développement ponctuel de l'agroforesterie sur le Haut-Pays qui participe au confortement du bocage
5. Une végétation spontanée de saules buissonnants s'est développée le long de certains fossés non-entretenus, formant des écrans verts
6. Poursuite de dynamiques de boisements pour la chasse
7. La maille bocagère s'élargit et perd en qualité dans le haut-pays
Des campagnes de plantations sont menées
8. Une dynamique d'enfrichement dans les parties amont des vallées des marais s'est poursuivie

DYNAMIQUES INDUSTRIELLES

9. Aménagement de deux parcs éoliens au sein des franges bocagères (à Gorges, Gonfreville, Méautis et Auvers)
10. Construction de nouveaux bâtiments industriels
11. La tourbière de Baupte va évoluer selon les usages et les choix effectués en terme de gestion de l'eau

DYNAMIQUES NATURELLES ET CLIMATIQUES

12. Impacts des submersions marines et de la salinisation des nappes souterraines à moyen et long terme dans les marais et certaines zones urbaines
13. Un rythme des "blanchies" variable en fréquence et en durée

DYNAMIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES

14. Extension urbaines en périphérie des bourgs et le long des entrées de villes : lotissements et zones d'activités, et reconquête des friches industrielles à Carentan
15. Meilleure prise en compte du patrimoine bâti de terre en vingt ans : campagne du PNRMCB de restauration et de pédagogie, permettant 500 rénovations



16. Création de la route nationale 174 qui relie Carentan-les-Marais à Saint-Lô en empruntant les lignes de crête des franges bocagères
17. Déplacement des portes à flot de la Taute pour éviter les incursions marines

1. LES IMMENSES MARAIS OUVERTS, AUX HORIZONS PLATS

2. LES FRANGES BOCAGÈRES ET HABITÉES

Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

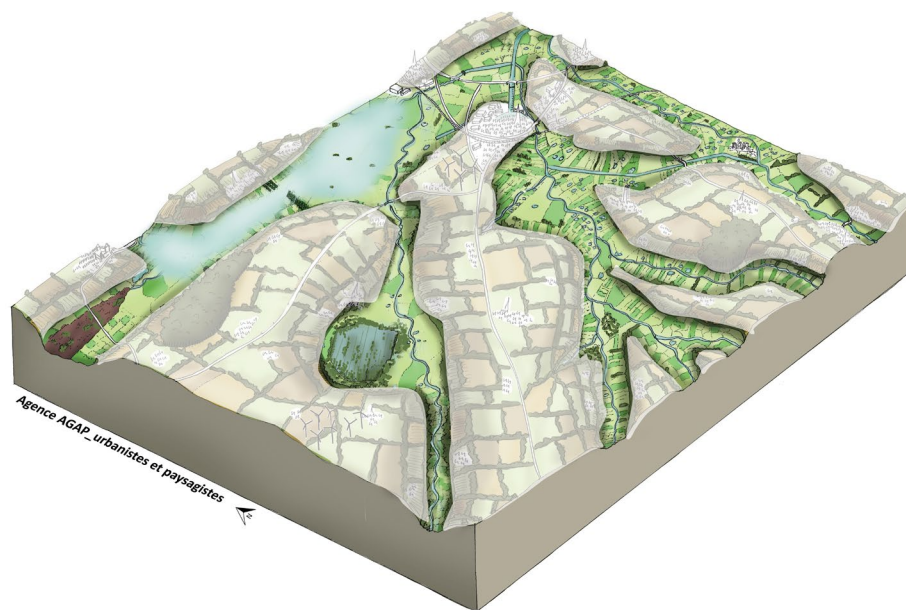
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'Etat et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : les immenses marais ouverts, aux horizons plats**



L'atlas de 2001 évoquait un équilibre fragile entre les divers acteurs et leurs usages autour des marais. Certaines dynamiques assez perceptibles avaient été constatées : les gabions pour la chasse dans les marais se multipliaient et le remembrement modifiait parfois le tracé des fossés et du parcellaire.

Les paysages des marais du Cotentin et du Bessin ont assez peu changé en vingt ans. Seules les mares à gabions pour la chasse évoluent beaucoup : elles ont souvent gagné en surface et parfois, faute d'entretien, ont été largement colonisées par la végétation hygrophile, voire ont été comblées.



Saint-André-de-Bohon, entre 2000 et 2019 : de nouvelles mares à gabions pour la chasse ont été creusées ou agrandies (cercles jaunes), d'autres comblées ou végétalisées (cercles rouges) (remonterletemps.ign.fr).

Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin poursuit sa politique, depuis 1991, afin de tenter de concilier une variété d'utilisations des marais parfois opposées : l'agriculture est indispensable à l'entretien des paysages ouverts des marais, à la vitalité économique du territoire et à la préservation de son terroir. Les mesures de protection des zones humides

permettent de préserver la richesse de la faune et de la flore locale, le tourisme offre une reconnaissance et une possibilité de développer économiquement le territoire, la chasse et la pêche sont des activités de loisirs attractives pour les habitants et certains touristes. L'entretien des aspects paysagers traditionnels (maisons de terre, haies arborées) permet de valoriser le patrimoine propre aux marais du Cotentin et du Bessin.

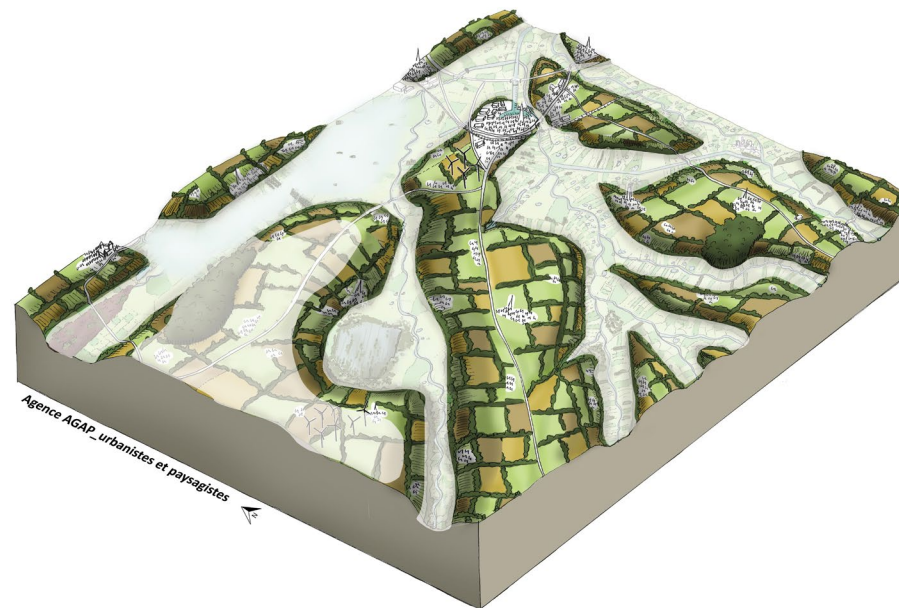
Le remembrement des parcelles de marais et la modification du tracé des fossés, évoqués dans l'atlas de 2001, ne se sont pas poursuivis. L'agriculture locale est restée la même, avec une prédominance de l'élevage laitier qui n'a cessé de se conforter ces dernières années. Il est constaté que la taille, les outils de travail et les pratiques d'exploitation ont évolué vers une intensification, dont le silo à grains de Carquebut témoigne particulièrement. Toutefois, de nouvelles orientations, avec le développement de la transformation des produits locaux en circuit court et des pratiques d'agroforesterie, pourraient conforter la maille bocagère.

Une dynamique d'enfrichement existait déjà il y a vingt ans dans les marais en limite de certaines franges. Une réserve naturelle régionale multi-sites gérée par le Groupe ornithologique normand (GON) offre une réponse à cette problématique. Elle pourrait être étendue à d'autres secteurs. La tendance de plantation d'alignements de peupliers, exprimée dans l'atlas de 2001 et favorisant la fermeture des paysages, semble s'être arrêtée. Cependant, les saules buissonnants ont continué de s'étendre le long des fossés, faute d'entretien, créant des écrans verts de taille moyenne. Des dynamiques de boisement pour la chasse devraient se poursuivre : entre 1998 et 2018 la surface de boisements est passée de 8 km² à 14 km² à l'échelle de l'unité.



A proximité du hameau la Palisserie, Auzais, entre 2000 et 2019 : les parcelles s'enfrichent et ferment les vues sur les rives de la Taute (remonterletemps.ign.fr).

● Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : les franges bocagères et habitées

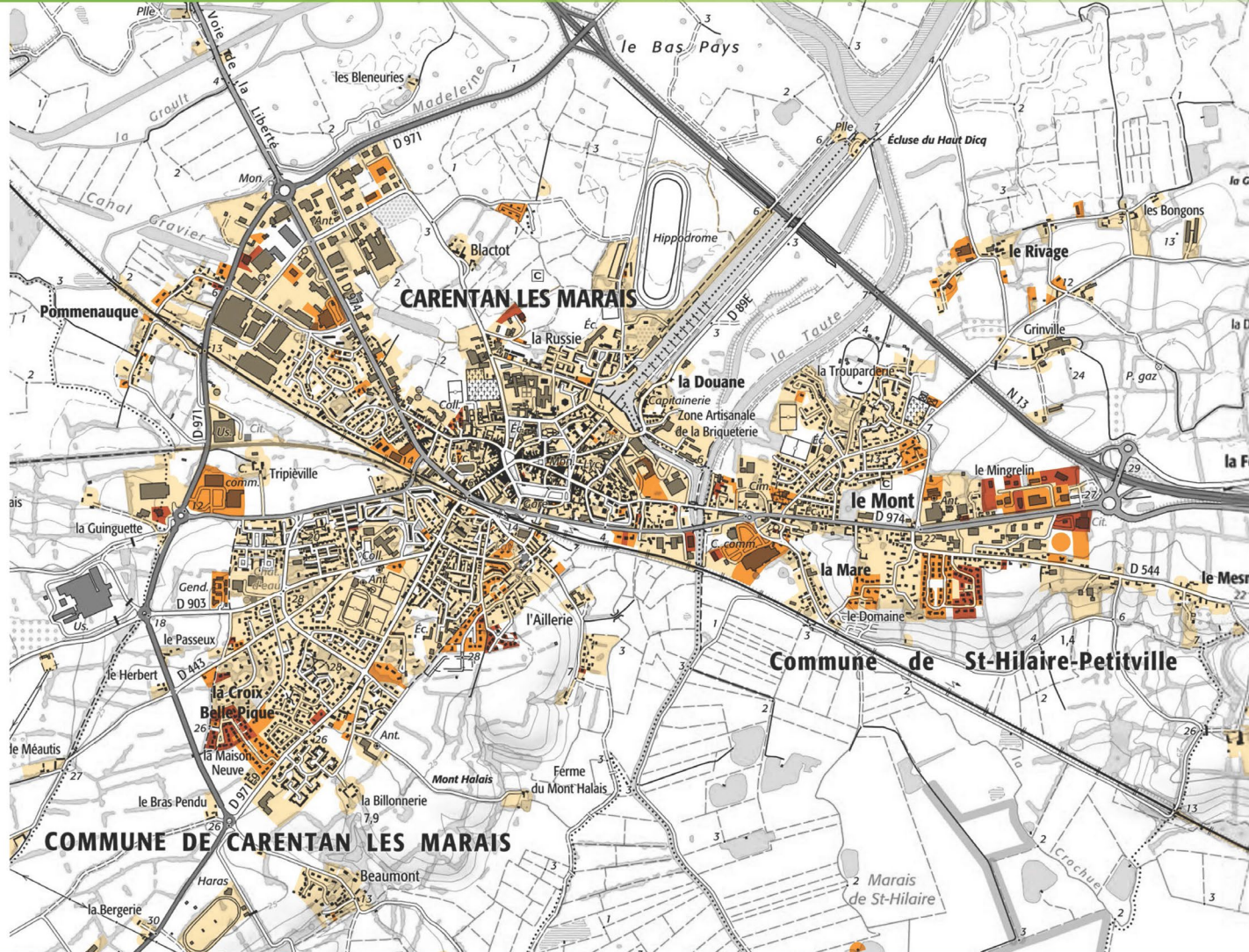


L'atlas de 2001 faisait le constat d'une altération du bocage sur les franges des marais, ce qui modifiait la lecture des franges. Le bâti ancien était également menacé faute d'entretien régulier et approprié.

La structure paysagère des rebords de marais a peu évolué depuis l'atlas de 2001. Les changements ponctuels sont identifiables principalement au niveau des bourgs et villes de l'unité. Des zones d'activités ont étendu les seuils de villes, tel qu'à Carentan-les-Marais, tandis que l'habitat pavillonnaire déséquilibre les silhouettes villageoises et urbaines. Son port de plaisance a également été élargi vers la mer par l'implantation de quais flottants accessibles depuis la rive droite et le GR 223.

Extension du tissu bâti de Carentan-les-Marais

Emprise bâtie



Sources :
 Admin Express
 Scan25
 EPIN
 Région Normandie
 DREAL Normandie
 Production :
 27/05/2019
 DREAL-NORMANDIE



PRÉFET
 DE LA RÉGION
 NORMANDIE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

En vingt ans l'urbanisation de Carentan-les-Marais s'est étendue sous forme de lotissements pavillonnaires et de zones d'activités au niveau des franges urbaines et tout particulièrement aux abords des axes routiers majeurs, tels que la route départementale 97 ou 971.

Les marais intérieurs du Cotentin seront impactés à moyen ou long terme par la montée du niveau marin et par la salinisation des nappes souterraines. Une partie des quartiers de la ville ainsi qu'une grande part des marais se situent à un mètre en dessous du niveau de la mer en cas de crues centennales (cf. carte ci-dessous). Des actions ont été menées, tel que le recul des portes à flots de la Taute en 2019, afin de faire face à cette avancée de la mer dans les terres.



L'atlas de 2001 témoignait de la dégradation du patrimoine bâti en « masse », faute d'entretien régulier et approprié. Pilotée par le PNRMCB, une campagne de restauration et de pédagogie a permis de rénover jusqu'à 500 façades ces vingt-cinq dernières années.

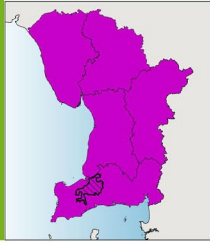
Depuis l'atlas de 2001, le bocage progresse ponctuellement en amont des vallées, avec des haies qui s'approchent de plus en plus des cours d'eau. Toutefois, pendant que certains paysages se ferment et que les franges deviennent plus floues, on constate à l'inverse que la maille bocagère au sein des franges est nettement en train de s'élargir et que la palette végétale s'appauvrit (cf. carte sur l'évolution du bocage, page suivante).

Zones sous le niveau marin

- + d'1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m au dessus du niveau de référence

Carte présentant les zones à risque face à la submersion marine en cas d'aléas climatiques majeurs : l'ensemble des vallées planes constituées de marais et situées à faible altitude sont très fortement menacées, ainsi que certains secteurs de Carentan-les-Marais. (carmen.application.developpement-durable.gouv.fr).

Évolution du bocage - Les marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères

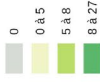


Evolution de la densité brute des haies entre 1988 et 2012 (en mètre / hectare)*

- Evolution positive
- Evolution négative



Densité de haie en km/km² en 2010



Forêt > 50 ha

Echelons administratifs

Préfecture de région

Préfecture

Sous-préfecture

Limites des départements

Tache urbaine > 500 ha

Cours d'eau

Réseau routier principal

1 chaussée

2 chaussées

* Calcul réalisé au sein de cercles de 300 mètres de rayon répartis de manière uniforme par grappe de 4 sur l'ensemble du département (échantillonnage)

Sources :
 Admin express, IGN Geofis 2013, BD Carthage, BD Topo, Etude statistique de la Direction Régionale de l'Environnement, de la Climatologie et de la Prévention du Département de la Normandie : densité carroyée de haies - DRAF 2018
 Production:
 16/06/2020
 DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Au sein des « marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères », la maille bocagère se concentre très localement sur les franges des marais et sa densité a tendance à régresser depuis vingt ans.



A proximité du bourg du Mesnil-Vigot, Marigny-le-Lozon, entre 2000 et 2019 : en vingt ans, une ripisylve a poussé le long de la Venloue (cercle bleu), de nouvelles haies bocagères discontinues encadrent les prairies (cercles jaunes). Certaines parcelles ne sont plus pâturées, mais fauchées (cercles rouges) (remonterletemps.ign.fr).

Une nouvelle route nationale, la 174, a été aménagée sur les lignes de crêtes des franges bocagères, afin de relier Carentan-les-Marais à Saint-Lô en empruntant le moins possible les marais dont les écosystèmes sont remarquables et à préserver. Une réflexion pour l'intégration de la route aux paysages a été menée aux côtés du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin. Elle était axée sur la valorisation des vues sur les paysages traversés, l'accompagnement des sites d'activités, la requalification des parcelles de délaissés routiers, la valorisation des couleurs, des contrastes et des matériaux locaux.

De nouveaux parcs éoliens ont été implantés au sein des franges bocagères des marais : sur les communes de Gorges et Gonfreville, sept éoliennes dominent les prairies et cultures, tandis que sur les communes de Méautis et Auvers quatre éoliennes occupent les hauteurs, à environ 25 mètres d'altitude, offrant un caractère industriel à ces paysages singuliers. Des espaces suffisants entre les parcs éoliens sont essentiels pour garantir le caractère naturel des lieux.

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène des discussions sur deux sujets : la gestion du bâti et l'évolution des strates végétales induites par les activités humaines.

L'évolution des pratiques agricoles, constatée depuis les dix à vingt dernières années, est marquée par une disparition de la pâture et une augmentation de la fauche. La pratique de la chasse au gabion s'est confortée avec un agrandissement des mares. De plus, la réglementation en vigueur et un désintérêt des acteurs locaux a induit une baisse de l'entretien des fossés avec le risque, à terme, de voir disparaître le système de gestion qui dessine l'organisation même des paysages des marais. Les conséquences de la disparition de l'élevage seraient encore contenues par le remplacement de la pâture par la fauche des prés, réalisée pour préserver les paysages des marais et alimenter les animaux des élevages « intensifs ».

La perspective d'une éventuelle remise en eau des tourbières de Baupte, suite à l'arrêt de leur exploitation pour limiter les pompages à moyen terme, soulève beaucoup d'inquiétudes. Cette tourbière, dont une partie conséquente s'étend sur la commune de Gorges, est exploitée depuis 1949. En effet, l'extraction de la tourbe a nécessité d'abaisser le niveau d'eau dans les marais. Les terres situées à proximité, moins humides, ont permis à l'agriculture d'investir ces parcelles et parfois d'y pratiquer des cultures.

Le deuxième sujet porte sur des considérations écologiques et climatiques. Les participants relèvent l'altération du bocage due à l'expansion de la graphiose de l'orme ainsi qu'une évolution de la strate végétale marquée par la disparition du hêtre et du bouleau.

Ateliers du paysage

Avec une période de pluie bien moins longue qu'auparavant, la période de « blanchie » des marais serait nettement écourtée. Sans disposer aujourd'hui d'éléments scientifiques pour identifier les évolutions, les témoignages apportés montrent que des changements s'opèrent. Le visage des marais pourrait se transformer en fonction de l'évolution du niveau de l'eau.

La troisième source de discussion et d'inquiétude pour les participants concerne l'évolution du bâti en terre, si caractéristique des marais. Malgré l'engagement remarqué du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB) sur sa réhabilitation, les participants constatent une différence de nécessité d'investissements défavorable envers la restauration de bâtiments anciens, en comparaison avec la construction de maisons neuves. Les granges en terre sont fréquemment réhabilitées en habitations, ce qui menace leur valeur patrimoniale malgré des réglementations d'urbanisme qui pourraient encadrer ces projets.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les ateliers publics ont soulevé des enjeux fidèles à la réalité de ces paysages. Toutefois, les risques de montée du niveau marin et de salinisation des nappes souterraines des marais n'ont pas été abordés, alors qu'ils nécessiteront certainement à l'avenir des prises de position politique.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Des paysages vastes et singuliers avec une forte saisonnalité :**
 - ces paysages remarquables changent radicalement entre l'été et l'hiver, ce qui fait leur renommée et leur identité ;
 - les marais possèdent une biodiversité riche, mise en valeur par le travail du PNRMCB (gestion socio-économique, écologique et paysagère du territoire des marais et leurs franges bocagères, sensibilisation du public).

Faiblesses et menaces

- **Des terres fortement exposées aux aléas marins :**
 - les risques de submersion marine, l'évolution de la pluviométrie et du biseau salé de la nappe souterraine pourraient toucher les marais intérieurs à moyen ou long terme. Cela aura un impact direct sur ces paysages de zones humides en eau douce.
- **Des paysages fragiles qui dépendent entièrement des choix de cohabitation des diverses activités présentes dans les marais et les franges :**
 - la fin de l'exploitation de la tourbière de Baupte pourrait avoir un impact sur les marais en eau ;
 - la chasse encourage la formation de boisements et la fermeture des paysages ;
 - l'élevage doit rester majeur afin de préserver les paysages ouverts de prairies.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Airel
- Appeville
- Auvers
- Auxais
- Baupte
- Beuzeville-la-Bastille
- La Bonneville
- Carentan-les-Marais (communes déléguées concernées : Carentan, Catz, Houesville, Montmartin-en-Graignes, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Pellerin, Les Veys)
- Catteville
- Crosville-sur-Douve
- Etienville
- Fresville
- Golleville
- Gonfreville
- Gorges
- Graignes-Mesnil-Angot (communes déléguées : Graignes, Le Mesnil-Angot)
- Le Ham
- Hémevez
- Liesville-sur-Douve
- Marchésieux
- Marigny-le-Lozon (commune déléguée concernée : Lozon)
- Méautis
- Le Mesnil-Eury
- Montsenelle (communes déléguées concernées : Coigny, Prétot-Sainte-Suzanne, Saint-Jores)
- Nay
- Néhou
- Neuville-en-Beaumont
- Orglandes
- Périers
- Picauville (communes déléguées : Amfreville, Cretteville, Gourbesville, Houtteville, Les Moitiers-en-Bauptois, Vindefontaine)
- Le Plessis-Lastelle
- Pont-Hébert (commune déléguée concernée : Le Hommet-d'Arthenay)
- Rauville-la-Place
- Remilly Les Marais (communes déléguées : Les Champs-de-Losque, Le Mesnil-Vigot, Rémillly-sur-Lozon)
- Saint-André-de-Bohon
- Sainte-Colombe
- Saint-Fromond
- Saint-Germain-sur-Sèves
- Saint-Jean-de-Daye
- Saint-Martin-d'Aubigny
- Sainte-Mère-Eglise (communes déléguées concernées : Carquebut, Chef-du-Pont, Sainte-Mère-Église)
- Saint-Nicolas-de-Pierrepont
- Saint-Sauveur-de-Pierrepont
- Saint-Sauveur-le-Vicomte
- Saint-Sébastien-de-Raids
- Terre-et-Marais (communes déléguées : Sainteny, Saint-Georges-de-Bohon)
- Tribehou
- Urville
- Varengebec

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

